

TARIFS DES DROITS DE VOIRIE APPLICABLES AU 1er NOVEMBRE 2022

DESIGNATIONS		TARIFS	
I. Etalages - Terrasse d'Eté*			
	le m² / par mois	3,50 €	
	·		
II. Vente ponctuelle de toute marchandise* Etal par m² et par jour	par jour et par m²	4,50 €	
III. <u>Terrasses couvertes*</u>	le m² / à l'année	61,00 €	
IV. <u>Stationnement de véhicules*</u> Cycles, cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles	l'unité / à l'année	56,00 €	
Véhicules d'exposition	l'unité / à l'année	72,00 €	
Autres installations mobiles	par jour et par m²	8,00 €	
V. Occupation du Domaine Public*		Les 15 premiers jours	les jours suivants collectivité
Dépôts de divers matériaux, gravats, terre, déchets	par jour et par m²	9,00 €	4,50 €
Bennes	par jour et par m²	9,00 €	4,50 €
Echafaudages de pied	par jour et par m²	4,00 €	2,50 €
Clôtures, palissade de chantier	par jour et par ml	2,50 €	1,50 €
empiétement sur le domaine public	par jour et par m²	4,00 €	2,50 €
Matériel de chantier, bungalow de chantier ou bulle de vente	par jour et par tranche de 10 m²	12,75 €	6,50 €
Grue mobile, nacelle, engin et véhicule de chantier et de TP	par jour et par m²	12,00 €	12,00 €
Grue à tour survolant le domaine public	par jour	10,00 €	10,00 €
Neutralisation d'un emplacement de stationnement	par jour	32,00 €	
VI. <u>Déménagement et emménagement*</u>			
Déménagement et emménagement raincéens, le même jour	par jour	156,00 €	
*déménagement	par jour	114,50 €	
*emménagement	par jour	114,50 €	
VII. Chevalets et autres mobiliers publicitaires autorisés*			
divers mobiliers publicitaires (chevalets) **	m²/ par an	56,00 €	
**surface minimum de 1 m² VIII. <u>Emplacements de forains*</u>			
Surface de chapiteau : de 1 à 50 m²	par jour	168,00 €	
de 51 à 100 m²	par jour	268,50 €	
de 101 à 500 m²	par jour	1 678,00 €	
Caravanes, roulottes, camions utilisés pour l'hébergement forain	par jour	17,00 €	
3. Manèges ou baraques forains, l'unité	par jour	17,00 €	
IX. Tournages et Prises de vue*			
- suivant nécessité d'utilisation de voirie et technicité	par jour	2 000,00 à 20 000,00 €	
- suivant nécessité d'utilisation de voirie et technicité	par nuit	1 000,00 à 10 000,00 €	
The state of the s	po. roat		, -
X. <u>Pénalités</u>			
Applicables dès le constat d'infraction par l'Agent assermenté	/	3 fois le tarif journalier	
A l'ensemble de ces droits s'ajoute l'occupation de places de stationnement que l'utilisateur devra régler au concessionnaire (lundi gratuit)	par jour et par place	7,50€ en zone jaune 11,00 € en zone rouge	

^{*} L'ensemble des droits de voirie est payable à la demande d'occupation